



## GRAND DOLE

Communauté d'agglomération

54, RUE ANDRE LEBON  
BP 458 - 39109 DOLE CEDEX  
Tél. : 03 84 79 78 40  
Fax : 03 84 79 78 43  
info@grand-dole.fr  
www.grand-dole.fr

### Référence

N°GD 80/09

### Objet

Création d'un nouveau casernement de sapeurs pompiers

### Secrétaire de séance

Michel GAUTHIER

### Rapporteur

Dominique MICHAUD

**Conseil Communautaire**  
**15 octobre 2009**  
**Champvans- 20 heures**

## DELIBERATION

Nombre de conseillers en exercice : 97  
Nombre de délégués titulaires ou suppléants présents : 80  
Nombre de procurations : 8  
Nombre de votants : 88  
Date de la convocation : 28 septembre 2009  
Date de publication : 28 octobre 2009

### Délégués présents (titulaires et éventuellement suppléants) :

S. Boissard, JL. Bouchard, D. Bernardin, B. Guerrin, B. Chevaux supplée par D. Desgouille, E. Tavernier, P. Vuitton supplée par D. Guilhendou, L. Goron-Chaniet, B. Negrello, P. Bussière supplée par R. Roy, G. Fumey, T. Mader, D. Michaud, G. Michaud, P. Blanchet, P. Guibelin, JF. Louvrier, C. Di Caro, P. Monnet, A. Albertini, J. Chevriaux, M. Giniès, C. Gras, C. Arnoud, D. Barbagelata, G. Barbier, F. Barthoulot, R. Belalia, M. Borneck, C. Bourgeois République, G. Card, C. Chalon, MA Chalumeaux, JB Gagnoux, L. Gatinault, S. Laroche, R. Manière, I. Nouvellon, C. Parent, M. Perrin, J. Petit, J. Rosat, D. Sicquot-Bérodier, JC. Wambst, H. Prat, D. Chataignier, F. Macard supplée JL Croiserat, M. Rigoulet, F. Saudon, B. Javourez, L. Bougaud, J. Lombard, M. Huguenet, A. Chollat, J. Thurel, JM. Diètre, M. Gauthier, P. Jacquot supplée par N. Cornu, A. Courderot, P. Sautrey, D. Chevalier, B. Bonnard Ongenaed, F. Perchat, F. David, J. Hubert, JC Lambert supplée par G. Moniotte, C. François, B. Monamy, M. Perron, JM. Daubigney, J. Drouhain supplée par C. Hanrard, A. Jordan, D. Rauch, M. Richard, M. Hoffmann, R. Curly, JF Dumont, D. Ecartot, N. Abdelli, A. Alonzo

**Délégués absents ayant donné procuration :** P. Bouvret à R. Belalia, D. Clerc à C. Parent, C. Creuze à JC Wambst, P. Epinat à I. Nouvellon, P. Genestier à G. Card, A. Hamdaoui à M. Borneck, P. Nasom à L. Gatinault, G. Fernoux-Coutenet à J. Hubert

**Délégués absents non suppléés et non représentés:** T. Gauthray-Guyenet, P. Daubigney, C. Petiot, C. Combet, JP. Fichère, K. Mezerai, G. Marechal, G. Coutrot, G. Ginet

Vu la compétence facultative de la communauté d'agglomération « Soutien à la création d'un centre d'incendie et de secours présentant un intérêt commun par l'octroi de fonds de concours ». La communauté d'agglomération du Grand Dole a engagé une étude de programmation et de faisabilité pour la création d'un nouveau casernement de sapeurs-pompiers afin de remplacer l'actuel totalement inadaptée.

Le premier objectif de l'opération est double. Il s'agit d'une part de permettre à la population de bénéficier d'un service public rapide et efficace et d'autre part d'assurer aux sapeurs-pompiers des conditions de travail optimales pour l'exercice de leur mission.

Cela signifie tout d'abord de concevoir une nouvelle caserne :

- correspondant aux besoins du territoire à défendre, tant du point de vue de sa localisation que de son calibrage et de son équipement ;
- permettant l'organisation des secours 24 h sur 24, quelles que soient les conditions ou événements extérieurs ;
- permettant d'assurer dans ces mêmes conditions, la liaison extrêmement rapide du site avec l'extérieur non seulement par route mais aussi par tous moyens de communication radio, informatique et téléphonique.

Cela signifie aussi, d'apporter des espaces de travail et de repos fonctionnels et confortables pour l'ensemble du personnel et des sapeurs-pompiers volontaires du centre.

Le terrain pressenti pour l'opération est situé sur la commune de Choisey (annexe 1), au sud-ouest du centre de Dole, à proximité immédiate d'une entrée sur l'autoroute A39. Les critères techniques de choix d'implantation d'un casernement de pompiers résultent directement et en premier lieu du caractère opérationnel et stratégique d'un tel équipement :

- la localisation du casernement dans la zone de couverture ;
- son accessibilité et les facilités de dégagement offertes, qui doivent permettre d'assurer un engagement le plus rapide possible des moyens opérationnels ceci en tout point du territoire à défendre ;
- le degré de vulnérabilité du casernement par rapport aux risques naturels et technologiques. A ce titre, l'implantation et la conception choisies doivent permettre de garantir la pérennité de l'équipement et des fonctions qui y sont abritées quelle que soit l'intensité des risques auxquels est soumis le secteur à défendre.

S'agissant d'un Centre où le volontariat est important, la proximité et la facilité d'accès pour les sapeurs-pompiers volontaires, constitue un quatrième critère d'appréciation.

Un cinquième critère permet d'apprécier l'intérêt de l'implantation choisie compte tenu des interventions menées (ou potentielles) sur les sites spécifiques d'intervention et des actions de partenariat éventuellement conduites avec représentants et gestionnaires de ces sites.

Le préprogramme réalisé fait apparaître les besoins suivants en terme de surfaces :

Fonction / Local	Superficie
Bureaux et assimilés (poste de commandement, salle de réunion/formation, vestiaires, restauration, détente, service santé et secours médical)	945 m <sup>2</sup>
Chambres (Système hôtelier)	232 m <sup>2</sup>
Remises et assimilés (parc véhicules, stockage, parcours ARI)	1993 m <sup>2</sup>
Sport	150 m <sup>2</sup>
Tour d'exercice et de séchage	
<b>TOTAL BATIMENTS</b>	<b>3321 m<sup>2</sup></b>

Sur la base des surfaces présentées ci-dessus, le coût prévisionnel est estimé à 6.031.851 € TTC.

Fonction / Local	Coût prévisionnel (euros HT)
Bureaux et assimilés (poste de commandement, salle de réunion/formation, vestiaires, restauration, détente, service santé et secours médical)	1 252 125
Chambres (Système hôtelier)	308 062
Remises et assimilés (parc véhicules, stockage, parcours ARI)	1 594 880
Sport	198 750
Tour d'exercice et de séchage	60 000
<b>TOTAL BATIMENTS</b>	<b>3 413 817</b>
VRD parcelles (Cour de manœuvre, aire de lavage, poste à carburant, voiries, réseaux...)	657 000
Frais annexes (architecte, frais de concours, diagnostic archéologique, aléas, AMO...)	972 536
<b>TOTAL HT</b>	<b>5 043 353</b>
<b>TOTAL TTC</b>	<b>6 031 851</b>

Après en avoir délibéré, le conseil de communauté, à l'unanimité :

- VALIDE la localisation du projet
- AUTORISE le Président à engager les négociations nécessaires auprès des propriétaires,
- AUTORISE le Président à engager les démarches relatives au plan de financement avec le conseil général du Jura et le Service Départemental d'incendie et de Secours du Jura
- AUTORISE le Président à mener une étude d'aménagement sur la zone dite « Les Sablonnières »

Fait à Dole,  
Le 15 octobre 2009,  
Le Président,